

ANNE DE MONTMORENCY, SEIGNEUR DE COMPIÈGNE

D'APRÈS LES ARCHIVES DU MUSÉE CONDÉ

par

Raymond CAZELLES

C'est à Amboise que, le 11 septembre 1526, François 1^{er} donne à Anne de Montmorency* le château, la ville et la seigneurie de Compiègne, mais « a sa vye seulement ». La donation comprend « tout le proffict, revenu et esmolumens y appartenant, droictz, prerogatives, choses qui en despendent ». Les lettres patentes de ce jour sont signées de la main du roi et scellées à double queue. Les lettres d'entérinement des gens des comptes datent du même jour. L'attache des trésoriers de France est du 22 février 1527. Mais avant cette formalité Jean de Sains, bailli de Senlis, capitaine de Compiègne et « commissaire du Roy en ceste partye » a mis le grand maître de France en possession de Compiègne le 29 décembre 1526. Ce dossier se trouvait jadis dans les archives de la maison de Montmorency. Il n'en subsiste plus aujourd'hui à Chantilly que des mentions d'inventaire ¹.

Il devrait être possible de retrouver des traces de la propriété viagère du maréchal, puis connétable de Montmorency. Nous savons, par un autre inventaire, qu'il existait encore au XVIII^e siècle dans les archives de la maison de Condé un certain nombre de registres de la comptabilité de la seigneurie de Compiègne. Le plus ancien concernait l'année 1525, qui a précédé la donation royale. Le plus récent se rapportait à l'année 1559. En tout vingt-sept registres recouverts de

(*) Un arrêt du grand conseil du roi du 3 février 1560 (1561 n.st.) concernant le bénéfice de Saint-Nicolas-le-Petit de Compiègne et acquis par la Bibl. mun. de Compiègne en 1969 fait mention d'Anne de Montmorency comme seigneur de Compiègne.

(1) Arch. Musée Condé 105 D 11, f. 22. — *Catalogue des actes de François 1^{er}* t. I p. 463, n^o 2453.

parchemin sur trente-cinq années. Il manquait déjà, à l'époque, la comptabilité des années 1526, 1527, 1528, 1530, 1535, 1544 à 1546, et les années 1560 et suivantes ².

Un de ces registres des comptes de la seigneurie de Compiègne se retrouve aujourd'hui dans les archives de Chantilly, avec l'intitulé suivant : « Compte septiesme que rend Jacques Du Fresnoy commis a la recepte et revenu de la chastellenie de Compiengne, ses appartenances et appendances en tous fermez, prouffiz, revenuz et esmolemens appartenant en usuffruict du don fait par le Roy nostresire de ladite chastellenie de Compiengne a hault et puissant seigneur Monseigneur messire Anne de Montmorency connestable de France, premier baron, grand maistre de France, chevalier de l'ordre, gouverneur et lieutenant general du Roy es pays de Languedoc, conte de Beaumont sur Oize, seigneur de Villers le Bel, l'Isle Adam et de Compiengne, pour ung an commençant au jour saint Jehan Baptiste l'an mil cinq cens et trente six intend et finissant a pareil jour l'an mil cinq cens et trente sept extend, soulz les protestacions deutes et acoustumees. » Toutefois ce registre isolé ne provient pas, comme on pourrait le penser, des archives Montmorency, encore aujourd'hui conservées à Chantilly. Il a été acquis en 1903, à Londres, lors d'une des ventes de la collection Phillipps, pour le prix de 332 f. 40.

La première partie de ce compte traite de la recette : recette immuable des cens, puis recette muable. Dans cette seconde recette figure le travers de Compiègne par eau et par terre, affermé pour deux années (204 l. pour l'année), le « bassin a cervoise » (91 p.), le travers de Choisy-au-Bac (50 l.p.), la Maison des Trois-Pignons, à Compiègne, avec le géolage des prisons du roi (11 l. 10 s.p.), les « cens, rentes, chappons, grains, ventes, amendes et autres droictz » (58 l.p.). Les sceaux et écritures dépassent 900 l.p. ; les « exploitz de prévostez » atteignent 324 l. 10 s.p. ; les rentes en nature 49 l.p. ; les rentes dues par les usagers de la forêt de Cuise 293 l.p. Au chapitre des « Rachats, reliefs, quintz deniers », Pierre Poisson verse 60 l. de droits pour l'achat de « la maison, fief et hostel de L'Ange » à Compiègne, dans la rue devant l'église Saint-Antoine. Le plus gros de la recette provient des ventes de bois qui se montent à 4 039 l.p. Avec les nombreuses amendes aux contrevenants, le total de la recette atteint 6 566 l. 11 s. 9 d.p.

Le total des dépenses, qui figurent dans la seconde partie du registre, à partir du f° 487, n'atteint que 5 687 l.p., entraînant un solde bénéficiaire de 879 l.p. Les fiefs et aumônes (chapelains, religieux et

(2) Musée Condé 114 D 1, f. 215.

religieuses) se montent à 596 l.p. Un chapitre important est celui des gages des officiers de la forêt. Le garde de la forêt de Cuise s'appelle Jacques Drouart et a onze sergents, un clerc et un arpenteur sous ses ordres. Le capitaine de Compiègne est Jean de Sains, bailli de Senlis, qui reçoit à ce titre 80 l.p. par an. Jacques Le Caron est prévôt forain de Compiègne et Regnault Piccart prévôt de la ville. Jean Du Ruissel est prévôt de l'exemption de Pierrefonds.

Aux dépenses concernant la justice (f^o 505 ^{vo}), on trouve les noms d'autres officiers : Etienne Perier, maître des hautes œuvres, Jean Aymery, graveur et orfèvre à Compiègne, qui a « marqué neuf marteaux a fleurs de lys » pour les sergents de la forêt, pour frapper les arbres abattus, Jacques Thibault, greffier de la prévôté foraine, Maître Pierre Baudet, procureur du roi à Compiègne, Jean Le Thuillier, Pierre Morel et Antoine Feron, sergents royaux à Compiègne, Jean Bérard, mesureur et arpenteur juré au bailliage de Senlis.

D'autres officiers sont mentionnés au chapitre des Dons et pensions (f. 516) : Maître Antoine Le Caron, licencié en lois, lieutenant à Compiègne du maître des eaux et forêts de France, Brie et Champagne, Maître Martin Ferron, avocat du roi à Compiègne, Jean Mengin, lieutenant du garde de la forêt de Compiègne.

Le chapitre des « Deniers renduz et non paiés » fournit des renseignements de nature diverse à propos de sommes prévues en recettes et qui n'ont pu être payées au receveur pour quelque motif. C'est le cas des 4 l. 12 s.p. dus pour les « estuves qui furent a Compiengne par cy devant possessees par Andry Chambourg » qui n'ont pas été perçues parce qu'il y a contestation au sujet de ces étuves devant le bailli de Senlis, ou son lieutenant à Compiègne (f. 523). Une vente de bois n'a pu se réaliser comme prévu car le roi a donné les arbres à l'abbesse de Maubuisson (f. 524). Il arrive que la « Grant maîtresse », Madeleine de Savoie, épouse d'Anne de Montmorency, intervienne en personne pour remettre une amende ; mais, en général, les vraies causes en sont la pauvreté ou l'absence. Certains défaillants, ayant fourni une fausse identité, sont recherchés en vain par les sergents.

L'extrême pauvreté est le motif le plus souvent invoqué : « pauvre homme qui n'a riens ». Cette pauvreté se mesure à ce qui garnit le logis du délinquant ; dans un cas, les sergents chargés de l'exécution de l'amende estiment à la valeur de 10 sous ce qui garnit « l'hostel » de celui qui est poursuivi, mais la vente ne produit que 6 sous. Dans un autre cas c'est un « homme qui n'a riens et a esté trouvé en son hostel

ung petit savon (?) qui a esté vendu trois solz ». Mais la plupart du temps ces pauvres gens n'ont rien pour satisfaire leur créancier.

La pauvreté se mesure aussi à la mendicité : « pauvre homme n'ayant aucuns biens [...] et ses enffanz se mendient chascun jour », mention qui se trouve à plusieurs reprises, ou « pauvre homme qui n'a rien, gisant au lict, et est si pauvre que ses enffans se mendient par chacun jour ». Il arrive que les enfans subviennent aux besoins de leurs parents : « Ung pauvres homme si pauvre qu'il n'a riens et fault que son filz le nourrisse ».

Le registre contient des détails étranges sur les « hostels » de ces pauvres gens. Deux fois il est fait mention d'« un pauvre homme qui n'a rien et se tient en une estable assise sur deux fourchettes » (f. 553 et 556). Dans un autre cas c'est un homme « qui se tient en ung tonneau dedans terre » (f. 578). Comment poursuivre de tels malheureux et comment leur en vouloir de chercher leur vivre dans la forêt ?

Beaucoup sont des garçons, plus rarement des filles, sans parents, et le rédacteur du registre insiste sur leur état de célibataires : « un jeune garson a marier, non domicilié », « jeunes garsons a marier advanturiers non ayans domicilles et biens », « un jeune garson a marier qui n'a riens et vit seulement au jour la vie », « pauvre fille à marier servant » ou « jeune fille a marier et dit-on qu'elle est fille de joie ».

Beaucoup aussi sont des vagabonds, sans domicile fixe. Ils ne sont pas retrouvés par les sergents chargés de l'exécution soit parce qu'ils ont quitté la région soit parce qu'ils ont fourni de faux noms et de faux domiciles. Cette catégorie de pauvres gens délinquants s'enrichit de divers cas sociaux, comme « un fol courant les rues » ou « un pauvre prestre qui n'a ni revenu ni temporel ». Ce chapitre du registre de la seigneurie de Compiègne donne une idée assez précise et pittoresque de cette classe deshéritée de la population qui se trouve obligée de se mettre en infraction pour assurer sa survie. On ne saurait toutefois généraliser le tableau.

Dans la Dépense de ce compte figure une rubrique de « Deniers paieez par mandement et ordonnance de monseigneur le connestable ou ses commis »³. Il s'agit en réalité, Anne de Montmorency étant occupé à d'autres affaires, d'ordres émanant de son épouse, Madeleine de Savoie. Le 8 juin 1537, celle-ci fait payer 80 livres 8 deniers tournois « pour le

(3) En 1537, Montmorency n'est pas encore connétable. Il ne recevra l'épée que le 10 février 1538. Mais le compte n'a été entendu et rédigé qu'après cette date, ce qui explique le titre donné.

paiement de plusieurs pièces de bois baillé et envoyé par son mandement a maistre Bertherand Berault, maistre menuysier pour besoigner au chastel de Chantilly » (f. 518). Il est difficile de préciser dans quelle partie de ce château Anne de Montmorency fait alors travailler ce menuisier. Faut-il penser qu'on travaillait déjà au Petit château ? Le 9 août 1537, elle fait payer 165 l. 17 s.t. à Guillaume Perrotz, concierge de la Maison du roi à Compiègne. Le 17 septembre elle se fait remettre par le receveur de Compiègne 781 l. 17 s. 6 d. t. Le 18 octobre elle fait encore payer à Guillaume Perrot 200 l. t. « pour emploier es affaires » du grand maître.

Anne de Montmorency intervient cependant lui-même pour faire verser à Laurent Leblanc, comptable de Bordeaux, 1416 l. 6 s. 9 d.t. pour des achats de vin en Gascogne ; l'ordre est daté du 8 février 1537 (n. st.).

*

**

L'indication de sommes payées au concierge de la maison du roi à Compiègne invite à rechercher s'il n'y a pas, dans ce compte, des mentions se rapportant à des travaux de construction ou d'aménagement dans ce logis du roi devenu, sa vie durant, celui d'Anne de Montmorency. Le chapitre des « Œuvres et reparacions » répond à cette préoccupation (f^{os} 495 à 518) :

— Mandement de la « grant maistresse » du 12 août 1537 : « A Pierre Du Bois, plâtrier, et Ambroise Le Conte, couvreur d'ardoise, demeurans a Compiègne » « sur et tantmoins des ouvrages qu'ilz font de leurs mestiers au Logis du Roy audit Compiengne ». 40 l.t.

— Mandement du 16 septembre 1537 : « A Guillaume Perrotz, concierge de la maison du Roy a Compiengne [...] pour le foing qu'il a fait mener au logis de mondict seigneur a Paris, rue saint Anthoine » 66 l.t.

— Mandement non daté : « A Gilles Teste, maçon [...] pour les repparacions par luy faictes es prisons et geolle de Compiengne » 60 l.t.

— Mandement du 10 avril 1537 : « A Jehan de Laon et Gilles Teste, maîtres maçons en la ville de Compiengne [...] sur et tantmoins des ouvrages de maçonnerie par eulx encommencees a faire en l'hostel et chastel du Roy audit Compiengne ». 450 l.t.

— Mandement du 23 mai 1537 : « Audict Le Monnier, dict de Laon, maçon et tailleur de pierres [...] sur et tantmoins des ouvrages encommencez a faire en l'hostel du Roy audict Compiengne ». 500 l.t.

— Mandement non daté : « Audict Jehan Le Monnier dict de Laon et Gilles Teste, maçons et tailleurs de pierres sur et tantmoins des ouvrages de maçonnerie par eulx faiz et encommenciez en l'hostel du Roy audict Compiengne ». 400 l.t.

— Mandement du 14 octobre 1537 : « A iceulx Gilles Teste et Jehan Le Monnier, maistres maçons [...] sur et tantmoins des ouvrages de maçonnerie par eulx faiz au logeis du Roy a Compiengne » 500 l.t.

— Mandement du 23 mai 1537 : « A Jehan Vivien maistre charpentier de la grant congnee, demourant a Compiengne [...] sur et tantmoins des ouvrages de charpenterie par luy faiz et encommencez de faire en l'hostel du Roy et edifices audict lieu de Compiengne en ensuivant le marché de ce fait avec luy » 50 l.t.

— Mandement du 14 octobre 1537 : « A Robert Mangeon, charpentier, et Jean Vivien, de pareil estat, demourans a Compiengne [...] a cause de la charpenterie qu'ilz ont faicte au logis du Roy audict Compiengne » 20 l.t.

— Mandement du 10 avril 1537 : « A Robert de Poix, paveur, demourant a Compiengne [...] pour l'ouvrage de pavé faict en la maison du Roy a Compiengne » 50 l.t.

— Mandement du 6 mai 1537 : « A Robert de Poix, paveur, [...] sur et tantmoins des ouvrages encommencees a faire au pavement de la basse-cour de la maison et hostel du Roy audict Compiengne » 100 l.t.

— Mandement du 23 mai 1537 : « A Nicolas Croslet, maistre serrurier demourant a Compiengne [...] sur et tantmoins des ouvrages par luy faiz et encommencez a faire de sondict mestier de serrurier en l'hostel du Roy audict Compiengne » 40 l.t.

— Mandement du 22 juillet 1537 : « Audict Crollet, serrurier, [...] sur et tantmoins des ouvrages par luy et encommencez a faire de son mestier de serrurier en l'hostel du Roy audict Compiengne » 25 l.t.

— Mandement du 14 octobre 1537 : « A icceluy Nicolas Crollet, serrurier, [...] sur et tantmoins des ouvrages de serrurerie par luy faicts au logis du Roy audict Compiengne » 40 l.t.

— Mandement du 23 mai 1537 : « A Jehan Auberon, maistre menuysier, demourant audict Compiengne [...] sur et tantmoins des ouvrages de menuiserie par luy faiz et encommencez de faire es chambres et autres lieux de l'hostel du Roy audict Compiengne » 40 l.t.

— Mandement du 22 juillet 1537 : « Audict Jehan Auberon, menuysier, [...] sur et tantmoins desdicts ouvrages de menuiserie par luy

faiz et encommece a faire de sondict mestier de menuysier en l'hostel du Roy audict Compiengne » 25 l.t.

— Mandement du 14 octobre 1537 : « A iceluy Auberon, menuysier, [...] sur et tantmoins lesdicts ouvrages de menuyserie par luy faiz audict logis du Roy a Compiengne » 25 l.t.

— Mandement d'Yvon Pierre, écuyer, maître d'hôtel du grand maître, du 16 juillet 1537 : « A Loys Poireau, maçon juré du Roy nostre sire en l'office de maçonnerie et Estienne Grandomy, clerc de maistre Pierre des Hostelz, la somme de trente deux livres tournois, Jehan Choquet la somme de huit livres tournois a eulx baillee et paiee par cédic present receveur, pour leurs salaires et vaccations d'avoir par eulx, l'espace de huit jours vacqué a veoir, visiter, teser et mesurer les ouvrages de maçonnerie et taille faiz en l'hostel du Roy a Compiengne, avec Jehan Tenart, maçon juré et voyer de la baronnie de Montmorency, aussi aller et venir de Paris et Senlis audict Compiengne, et audict Jehan Tenard la somme de seize livres tournois pour avoir esté faire ledict tesé, aussi tesé et mesuré la maçonnerie faicte en la geolle et prisons de Compiengne, auquel lieu pour ce faire il a esté deux veages, de la somme de cinquante deux livres neuf solz deux deniers tournois. A Guillaume de La Planche et Triboulet, taverniers demourans audict Compiengne, pour la despence faicte par lesdicts maistres maçons et leurs chevaulx en faisant ledict thoisement, lesquelles sommes qui se montent en tout a la somme de cent huit livres neuf solz huit deniers tournois a esté paiée par cédic present receveur... » 108 l. 9 s. 8 d.t.

— « A Jehan Alamere et Anthoine Le Mire, maistres maçons jurés en la ville de Compiengne, la somme de quarante huit solz parisis, qui est a chacun d'eulx vingt quatre solz parisis, a eulx taxee et ordonnee par maistre Laurens Thibault, licencié en loix, lieutenant a Compiengne de monseigneur le bailly de Senlis, pour deux jours par chacun d'eulx vacquez a tesier et mesurer, priser et estimer le pavé de la court d'embas au devant des logeis neufz de l'hostel du Roy a Compiengne » 48 s.p.

Somme de ce chapitre d'euvres et repparacions : 2033 l. 19 s. 8 d.p.

Si l'on range par ordre de date les paiements ordonnés par Madeleine de Savoie, on observe que, le 10 avril 1537, Jean de Laon et Gilles Teste, maitres maçons reçoivent 450 l.t. et que, le même jour, le paveur Robert de Poix reçoit 50 l.t. Le 6 mai ce dernier touche aussi 100 l.t. sur le pavement de la basse-cour de l'hôtel du roi.

Plusieurs réglements sont faits le 23 mai : 500 l.t. à Jean Le Monnier, dit de Laon, 50 l.t. à Jean Vivien, charpentier, 40 l.t. à Nicolas Crollet, serrurier, 40 l.t. à Jean Auberon, menuysier.

Le 22 juillet, le serrurier Crollet reçoit 25 l.t. et le menuisier Jean Auberon 25 l.t.

Le 12 août le plâtrier Pierre Du Bois et le couvreur d'ardoise, Ambroise Le Conte reçoivent 40 l.t.

Le 14 octobre, versement de 500 l.t. à Gilles Teste et Jean Le Monnier, maçons, de 20 l.t. aux charpentiers Robert Mangeon et Jean Vivien, de 40 l.t. à Nicolas Crollet et de 25 l.t. à Jean Auberon.

Il semble donc que l'ouvrage ait été commencé au printemps de 1537 et achevé à l'automne. Les maçons et tailleurs de pierre sont au travail avant le 10 avril, comme le paveur. Le charpentier, le menuisier et le serrurier travaillent avant le 23 mai, le couvreur d'ardoise et le plâtrier travaillent dès le mois d'août. Il n'est pas impossible que le bâtiment ait été réalisé dans l'année. Dans une lettre qui se trouve également dans les archives du Musée Condé, un certain Le Breton écrit de Compiègne, le 6 juillet, à Nicolas Berthereau, élu de Soissons et secrétaire du grand maître Anne de Montmorency : « Au regard du logis du Roy de ceste ville, on y besongne a toute diligence »⁴.

Le logis ou Maison ou Hôtel du roi de Compiègne n'est pas un chantier très important. On lui donna le nom de « La Connétable », peut-être en souvenir de l'intérêt manifesté pour sa construction par Madeleine de Savoie. La « Connétable » a été entièrement détruite lors de la construction du nouveau château de Compiègne, au XVIII^e siècle. Voici ce que dit une *Description ou Abrégé historique de Compiègne* de 1769 : « Le connétable de Montmorency fit bâtir l'appartement qui était auprès de la porte, que l'on nommait la Connétable ; c'est à cause de cela que les armes de sa maison étaient en relief sur la muraille ; tout cela a été abattu depuis peu pour être changé »⁵. On peut toutefois se faire une idée assez précise de ce logis grâce à des plans et élévations qui se trouvent encore aujourd'hui aux Archives nationales (planches 1, 2 et 3).

La Connétable a été érigée sur la gauche de l'entrée du château de Charles V. Elle s'étend sur six toises le long de la rue et sur neuf toises environ sur la cour, mais une partie du nouveau bâtiment est cachée par une construction à deux étages, à gauche de la porte d'entrée, accolée d'une des deux tourelles qui surmontent cette porte. La façade sur la cour comporte un rez-de-chaussée et deux étages de deux fenêtres. Deux

(4) Musée Condé L XIII n° 132. La lettre, qui est dépourvue de millésime, peut être désormais datée, grâce au registre analysé ci-dessus : 6 juillet [1537].

(5) Les armes du connétable de Montmorency ont longtemps figuré aussi sur la Porte-Chapelle (Robiquet, *Pour mieux connaître le Palais de Compiègne*, p. 22).

séries de trois piliers partagent cette façade et supportent des corniches. Les fenêtres hautes sont richement ornées et comportent des décorations sculptées. Au-dessus des fenêtres des écussons qui portaient probablement les armes d'Anne de Montmorency. Sur la rue, il n'y a que deux fenêtres, le rez-de-chaussée n'étant pas éclairé. Une porte fait communiquer la cour du château et la basse-cour où a travaillé le paveur du grand maître.

Il est regrettable que les documents de Chantilly ne donnent pas le nom de l'architecte qui a dessiné les plans de la Connétable. Celui qui dirige les travaux sur le chantier est Jean Le Monnier, dit de Laon, maître maçon et tailleur de pierre. C'est à lui, en effet, que Madeleine de Savoie adresse plusieurs mandements concernant le paveur Robert de Poix ou le menuisier Jean Auberon (f^o 500 v^o et 502 v^o). Si le contrôle des travaux est fait par un maître maçon juré de Paris et par un maître maçon voyer de la baronnie de Montmorency, tous les entrepreneurs utilisés à la construction de la Connétable, en 1537, habitent Compiègne. Malgré le peu d'ampleur de la construction, le Logis du roi de Compiègne est une étape intéressante du style choisi par Anne de Montmorency entre les premiers travaux du château de Chantilly et ceux du château d'Ecouen.

*

**

Les épaves de la correspondance reçue par Anne de Montmorency qui se trouvent au Musée Condé fournissent quelques renseignements sur d'autres affaires que celles du Logis du roi. Une des principales préoccupations du grand maître est la forêt, pour la chasse et pour l'exploitation des bois. Montmorency veut être informé : « Monseigneur mande qu'il soit adverty de l'estat de la forest », écrit Le Breton à Berthereau ⁶. On pourchasse les braconniers ; on signale qu'on a trouvé une biche découpée par les braconniers de Morcourt « qui sont riches laboureurs, excepté ung prestre qui y estoit » ⁷. « Les plus grand thueur de bestes rousses en ceste forest de Compiègne est pris prisonnier a Crespy » ; il s'appelle Antoine Véron. « Puis deux mois en deça ont esté trouvez deux cerf et une biche en ladite forest thuées de coups de sezeaulx et hacquebutes » ⁸. On compte les mues de cerfs. On recherche les aires des autours et des tiercelets. On s'occupe des éperviers, des hérons.

(6) L XIV, n^o 234-235.

(7) L VII, n^o 77.

(8) *Ibid.*

D'autres affaires occupent les officiers du futur connétable. On demande des instructions concernant des prisonniers. L'un de ces détenus a tué une fille et falsifié des sceaux et des lettres royaux en se faisant passer pour un licencié ès lois⁹. Un autre a prononcé des « parolles de lèse maiesté »¹⁰. Une lettre de Jean Brinon, écrite au grand maître le 1^{er} octobre, de Compiègne, signale que « le Roy et Madame arriverent hier au soir en très bonne santé au lieu de Pierrefons. Ilz logerent au bourg et ce matin sont allés disner au chateau qui est un beau monceau de pierre en très mauvaise réparation »¹¹. Cette lettre, sans millésime inscrit, peut être datée de l'année 1527 par les événements qu'elle rapporte. Elle complète l'itinéraire de François 1^{er} tel qu'il est précisé dans le tome VIII du Catalogue de ses actes où il est indiqué que les 29 et 30 septembre, le roi se trouve encore à Compiègne¹². François 1^{er} a donc quitté Compiègne dans la journée pour coucher au bourg de Pierrefonds et dîner, le 1^{er} octobre, au château de cette petite ville. On ne sait rien ensuite de ses déplacements jusqu'au 8 octobre, quand il est à Chantilly, dans la demeure du grand maître.

Si cette lettre du 1^{er} octobre peut être datée de 1527, c'est aussi parce qu'il y est fait mention du cardinal d'Angleterre, Thomas Wolsey, à Compiègne. Jean Brinon écrit à Montmorency : « Monseigneur le cardinal chancelier scella hier vostre pouvoir, mais ce fut a la disnée seulement car il ne le voulust seeler en ceste ville. Je renvoye un homme en poste par devers luy pour ceste cause et non pour aultre. Je semblablement les memoires signés de la main du Roy. Mons. le bailly Robertet a prins charge de vous envoyer les lettres missives et les trois depesches de Lordat. Ensemble le traictié de paix perpetuelle scellé du sceau d'or ».¹³

Cette lettre paraît clore la négociation entre le cardinal et François 1^{er} qui ont passé tout le mois de septembre à négocier à Compiègne. D'autres lettres des archives de Chantilly donnent des détails sur l'arrivée du cardinal d'Angleterre dans la ville, au début du mois. Le 1^{er} septembre, de Compiègne, Adrien de Launay écrit au grand maître :

« Monseigneur, depuis que je vous ay ce soir escript par votre homme est arryvé mons. le legat comme pourez par autre endroit

(9) L V, n° 190 ; L XIII, n° 230.

(10) L XII, n° 280 (Antoine Le Caron au Grand Maître - A Compiègne le 23 mai).

(11) L X, n° 38.

(12) Page 454 et Supplément p. 541.

(13) Il pourrait aussi s'agir du cardinal chancelier Duprat.

entendre. Ses gens se sont cuydé malcontents par le logys de l'escu de France qui leur avoyt esté donné. Toutefois la grand escuyrie l'a prins, quy n'est trop raisonnable car le barillet est tout joignant marché (?) ; escuyrie pour le Roy qui porte sept vingtz chevaux et seze ou dix huit chambres et cestuy la porte cent chevaux et dix ou douze chambres. Je le vous veulx bien faire entendre combien que les angloys ayent par le moyen de mons. de Bennegon esté rescompensez et sont contens.

« Monseigneur, je veulx bien vous advertir aussy que le mareschal des logys de mons, le cardinal de Lorraine m'a demandé logys ceans et que mons. le prevost luy avoyt marché une chambre qui est la verité, mays c'estoit ne cuydant point que mons. le legat y deust loger et selon que Madame m'ordonna de deppartir le logys je l'ay fait et ay esté contrait de mettre mes dames d'Aubigny et mareschalle de La Marche dehors.

« Monseigneur s'il sourvient quelque chose je ne failliray de vous en donner avys me recommandant si très humblement qu'il m'est possible a vostre bonne grace.

« Monseigneur je supplee le createur vous en longue vie et bonne santé.

« De Compiègne le premier jour de septembre »¹⁴.

Le même jour, de la même ville, un certain Le Barrois tient aussi Montmorency au courant de l'accueil fait à Wolsey par les habitants de Compiègne :

« Monseigneur en ensuivant vostre commandement je suis venu en ceste ville devers mons. le legat qui desia y estoit arrivé et a esté aussi honnestement receu de voz officiers et bourgeois en bon nombre avec paille et harangue qu'il est possible et a son arrivee dedant le chasteau il a trouvé le cappitaine Gabriel acompagné de gentils hommes et archiers qui m'ont mené a son logis et passé par le grant salle qui est très bien tappissée d'une allée pour entrer dedans sa salle et tous si bien en ordre que vous n'avez point de honte en vostre maison pour n'estre bien en point car de le veoir content vous le serez et non sans occasion. Je le suis allé trouver dedans une gallerie qui va par derrière de sa chambre dedans la chapelle ou il se promenoit et luy ai fait les recommandacions du Roy, de Madame et de la Royne et les vostres et comme ledit seigneur m'envoyoit devers luy pour le visiter, savoir de ses nouvelles et mettre peyne de luy faire tout le service qu'il me seroit possible qu'il a eu tres

(14) L VIII, n° 154.

aggreable et m'en a tant fait de mercymens que je ne le vous sauroys dire, me demandant de la santé du Roy et de sa compagnie et s'enquiert fort de la venue dudit seigneur, laquelle je luy ay dit estre de brief et qu'il partiroit mardi ou mescredi pour s'en venir. Demain je presenteray le vin a ses sommeliers et regarderay qu'ilz ne demandent chose dont il ne leur soit honnestement satisfait. Je ne veulx obliger de vous dire que Messieurs de ceste ville luy ont donné six poinçons de vin qui est tout ce que j'ay aprins, me recommandant tres humblement a vostre bonne grace. Monseigneur, je supplie le createur vous donner tres bonne vie et longue. De Compiègne ce premier jour de septembre. »¹⁵

Le lendemain, 2 septembre, toujours de Compiègne, Jean Brinon écrit encore à Montmorency et relate un entretien politique du plus haut intérêt :

« Monseigneur, je ce jour d'huy veu mons. le legat qui se contente fort du logis. Aussi a il occasion de ce faire car il est en grand bon ordre et si en a en bonne part. Ceulx de ceste ville luy ont fait double arengue, l'une en alant au devant de luy, l'autre en luy faisant le present, et s'en sont honnestement acquitez. Le dit seigneur a communiqué avec l'evesque de Bigorne duquel il a entendu que l'une des politiques et fins principales de l'empereur pour l'heure presente estoit de rompre l'amytie d'entre les Roys de France et d'Angleterre et tirer l'anglois a sa cordelle ou si mieulz ne pouvoit trouver moyen qu'il demourast mentor sans se formaliser ni declarer d'un parti ni l'autre, et que ceste nouvelle qui a couru du mariage du Roy et de madame la princesse a fort estonné l'empereur et toute sa court, que l'empereur demeure ferme au vouloir de se faire monarche et se persuade de y parvenir par l'un de deux voyes ou moyennant le mylion qu'il espere de avoir content et lever cest argent, assemblees en telle sorte que par icelle il pourroit conquerer la Bourgoigne et donner loy au royaume de France. L'autre voye de se empatronir de l'Italie et en tirer argent et puissance si grande que par le moyen d'icelle se pourra faire seigneur de partie de la France, desirant par toutes voyes se venger du Roy contre lequel il porte une hayne mortelle. Toutefois dit que si l'empereur sçait l'union indissoluble de nos deux roys, il dissimulera et se acommodera au temps et pourra l'on avoir messeigneurs les enfans avecques honnestes conditions. Succedant le fait de l'Italie pourveu que l'affaire se menne froidement et lui semble que ceste prinse de Gennes le fera renger a plus raisonnable party qu'on n'espere. Et sur ce point me a dit monseigneur le legat que qui voudra despescher en Hespaigne de rechief exhorter mons. de Tarbes

(15) L XIV, n° 305.

qu'il voise froidement en la besoigne. L'on a bonne occasion de ce faire a cause du terme du sauf conduyt de mons. de Tarbe qui expire le quinzième jour de ce mois. Mons. le legat a fort bien remys l'ambassadeur de Venise qui m'a dit avoir charge de la seigneurie de congratuler le Roy et son conseil du prospere succès de l'Italie. Mons. pour fin de lettre je prie Dieu qu'il vous doint bonne vie et longue. De Compiègne ce segon jour de septembre.

Vous cognoissez que l'evesque de Bigorne qui a porté ces paroles est d'Italie qui par passion pourroit mesler quelque chose du sien en ce discours. Vous sçauvez bien priser et consulter tout ce qui est a penser d'une part et d'autre. »¹⁶

*
**

La correspondance adressée au grand maître Anne de Montmorency en sa qualité de seigneur de Compiègne touche encore une matière très sensible au cœur des habitants de cette ville : le rétablissement de la foire du Mi-Karême, dont votre président, M. Louis Carolus-Barré, a magistralement retracé la naissance et le développement ²².

Les gouverneurs et habitants de Compiègne écrivent à Montmorency :

« Monseigneur, Vostre bon plaisir sera avoir souvenance de l'expedition de la foire du mikaresme a vostre ville de Compiègne ainsy qu'il vous a pleu avoir jusques a present ad ce que l'expedition s'en puist faire avant ceste mikaresme prochaine et que d'heure la publicacion en puist est faite. Ce porteur va exprez vers vous pour l'affaire auquel il vous plaira commander vostre bon plaisir.

« Monseigneur, aprez nous estre tres humblement recommandes a vostre bonne grace nous prions Dieu vous donner tres bonne et longue vie. De vostre ville de Compiègne.

« Voz tres humbles et obesissans subiectz les gouverneurs et habitans de vostre ville de Compiègne »¹⁷.

Le 3 octobre, ils pressent également le contrôleur Berthereau d'agir en ce sens :

« Mons. Nous avons prié ce porteur qui est enfant de nostre ville de vous salluer et remettre en mémoire nostre affaire de la foire de my-

(16) L VI, n° 329.

(17) L XIII, n° 173.

(22) L. Carolus-Barré, *Le Mi-Karesme, foire de Compiègne (1092-1792, 1^{re} partie*, dans *Bull. Soc. Hist. de Compiègne*, t. 26, pp. 19 à 72.

karesme dont, pour l'absence et long voyage de monseigneur le grand maistre avons différé vous escrire ; mais maintenant a ce joyeux advenement de la Royne et très désiré retour de nos seigneurs ses enfans, avons estimé l'heure estre oportune de vous prier de bon cueur voulloir continuer le bon voulloir que avez a l'expedicion dudit affaire et supplier a nostre nom a mondit seigneur le grand maistre nous avoir en singuliere recommandation comme ses tres humbles et obeissans subietz... »¹⁸.

Le 19 septembre, le procureur du roi, P. Meurien, avait déjà écrit à Berthereau :

« Mons. je vous envoye une lettre de edit du Roy Henry datée du XXVI^e jour d'octobre l'an mil V^e XXV donnée a Paris et scellée du grand sceau par lesquelles le Roy institua et donna la foire de la my karesme en ceste ville franche et quitte de toutes imposicions ainsi que vous pourrez veoir par icelles et pareillement le lendit. Et pour ce que dedens nostre sacq que vous avez y a une autres lettres faisant mention de la franchise de la dicte foire qui n'est que a quelque temps declarree par icelles, je vois envoyer ceste dicte lettres presente pour la mectre dedens ledit sacq et oster l'autre sy vous voyez que bon soit a celle fin que nous puissions avoir ladite foire franche a tousiours en tant qu'il plaira au Roy. Vous supplions tres affectueusement mais la faire despescher et bien donner a entendre a monseigneur le grand maistre le grant bien et prouffit qui sera a la ville et l'augmentation d'icelle et le Roy et mondit seigneur n'y perdront riens et augmenteront les fermes du domaine et sera la ville bonne. Et sy la chose peut estre despeschee devant la my karesme prochain vous feriez un grand bien pour la ville et s'il est besoing ycelles pour vous solliciter il vous plaira de m'escrire et je feray en sorte que messieurs de la dicte ville le desserviront envers vous.

« Mons. après avoir prié Dieu vous donner bonne vye et longue je feray fin.

« De Compiengne en vostre maison le XXIX^e jour de septembre »¹⁹

On ne comprend pas bien ce qu'est la lettre du roi Henri datée du 26 octobre 1525, donné à Paris et scellée du grand sceau. Faut-il penser qu'il y a une erreur de siècle et qu'il faut lire « 1425 » au lieu de « 1525 », le roi Henri étant alors Henri V d'Angleterre et de France ?

Enfin, le 19 décembre, une autre démarche est encore faite auprès d'Anne de Montmorency au sujet du rétablissement de cette foire

(18) L VII, n^o 225.

(19) L XIV, n^o 149.

franche : « Lettres a mons. le grant maistre a ce qu'il luy plaise avoir souvenance de l'expedition de la foire de la my karesme et qu'elle puist estre expediee devant le karesme prochain afin de la faire publier. Et ce sera le prouffit du Roy et de mondit seigneur et de la ville par quoy messieurs de la ville m'ont prié vous en escripre... »²⁰.

C'est en décembre 1531 que sera rétablie, à Compiègne, une foire franche de quinze jours, à la mi-carême²¹

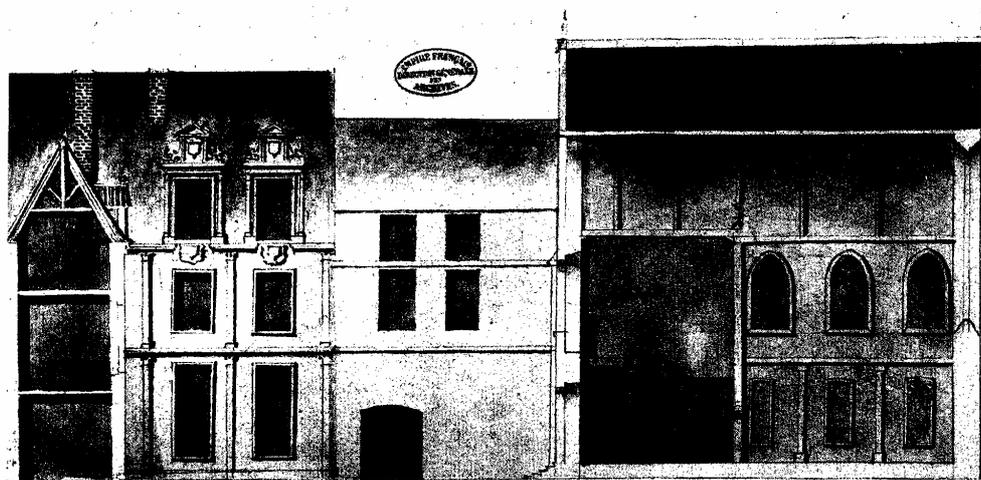
Grâce à la variété des préoccupations qui y sont exprimées, la correspondance passive d'Anne de Montmorency et de ses conseillers mêle les doléances locales aux affaires de haute politique, fournit des indications aussi bien sur la vie quotidienne des plus deshérités que sur le train de vie du plus grand après le roi, décrit la demeure des puissants et la cabane des pauvres. C'est une source qu'on n'interroge pas sans quelque profit.

(20) L III, n° 130.

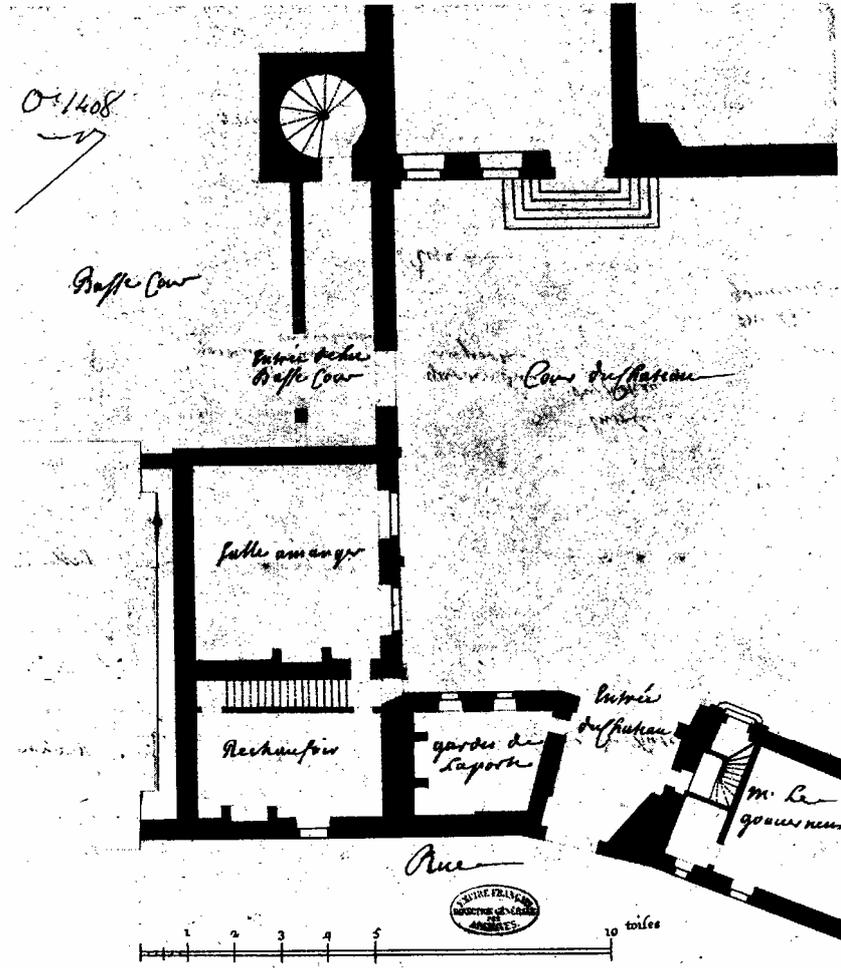
(21) *Catalogue des actes de François I^{er}* t. II, p. 105, n° 4370.



Archives Nationales. O' 1408, 2 (Photo Arch. Nat.).



Archives Nationales. O' 1408, 4 (Photo Arch. Nat.).



16

Archives Nationales. O^s 1408, 17 (Photo Arch. Nat.).